



## **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES A.S. 2020/2021**

### **Objet : Précisions sur l'organisation et dates des rencontres 2020/2021**

Afin que le championnat départemental des A.S. se déroule dans les meilleures conditions, voici quelques règles que je vous demande d'appliquer concernant les dates des rencontres :

- Les dates officielles prévues au calendrier **doivent être strictement respectées**.
- Un changement de date est possible, en accord entre les deux présidents d'A.S. et après en avoir informé le CBDH, en observant les règles suivantes :

- o **La rencontre déplacée doit impérativement avoir lieu AVANT** la date de la rencontre suivante.

**EXEMPLE :** S'il n'y a pas d'accord entre les Présidents des deux AS concernées, le match se déroulera à la date prévue : Début 14h Accès aux jeux 13h 30 pour l'échauffement.

- o En cas et seulement en cas d'intempéries, le président de la commission sportive fixera une date de remplacement.
  - o Possibilité de jouer en semaine (par exemple le vendredi !)
- 
- En cas de FORFAIT D'UNE EQUIPE :
    - En rencontre de poules : AMENDE 200 €
    - A partir des 1/8Finales : AMENDE 300 € + ECLUSION de l'équipe pour la saison suivante.

- Les résultats de chaque rencontre doivent **IMPERATIVEMENT** être communiqués **au plus tard le dimanche soir suivant la date de la rencontre,**

**par sms au 06 52 92 70 90**

**ou par mail à [fernandez.claude@free.fr](mailto:fernandez.claude@free.fr) ET à [cbdherault@orange.fr](mailto:cbdherault@orange.fr)**

Comptant sur votre soutien et la bonne foi de vos licenciés, recevez messieurs les présidents mes amicales salutations.

GUY VIGNAL